

29.12.2003 - 10:00 Uhr

SGCI: Une base claire pour l'application du génie génétique

Zurich (ots) -

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue l'entrée en force dès le 1er janvier 2004 de la nouvelle loi sur le génie génétique (LGG) adoptée par le Parlement au printemps 2003. Cette réglementation, qui est l'une des plus rigoureuse du monde en matière d'application du génie génétique au domaine non humain, énonce des normes claires, propres à encourager en Suisse de nouvelles activités de recherche dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

Le Conseil fédéral n'a pas tardé à mettre en vigueur - dès le 1er janvier 2004 et en procédant aux adaptations absolument indispensables des ordonnances afférentes - la loi sur le génie génétique (LGG) votée le 21 mars 2003 par le Parlement au terme de longues délibérations. La Société suisse des industries chimiques se félicite de cette procédure diligente, grâce à laquelle l'application du génie génétique au domaine non humain peut s'appuyer dès aujourd'hui sur une réglementation globale très claire, en plus des dispositions de détail figurant dans l'ordonnance sur la dissémination et l'ordonnance sur le confinement (toutes deux de 1999).

Avec ses dispositions particulières sur la responsabilité civile (p. ex : un délai de prescription prolongé), ses dispositions visant à protéger l'agriculture (protection des productions exemptes d'organismes génétiquement modifiés) ainsi que ses prescriptions à l'appui d'un marquage clair, la LGG est l'une des loi les plus sévères du monde en matière de génie génétique. Dans les limites qu'elle définit, la recherche et la mise en oeuvre du génie génétique dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation demeurent possibles et le libre choix des consommateurs reste garanti en toute circonstance.

Contact:

SGCI Chemie Pharma Schweiz
Société Suisse des Industries Chimiques
Richard Gamma
Tél. +41/1/368'17'24
E-Mail: richard.gamma@sgci.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005119/100470578> abgerufen werden.